



Souci avec le fils de mon employeur

Par **veronique1963**, le 13/11/2013 à 11:57

bonjour

je travaille pour une personne âgée depuis 6 ans et demi

le fils s'occupe de sa mère vu qu'elle a 91 ans.

Le fils et la fille ne sont pas content de mon travail alors qu'il es correctement fait. Dès que j'essai de parler au fils je me fais incendié et j'ai fini par lui demander une rupture conventionnelle de contrat il m'a dit de démissionner chose que je ne ferai pas.

Je me suis mise en arrêt maladie pour état dépressif.

Je reçois des courrier en ar plein d'ineptie auquel je répons en ar en expliquant la vérité.

J'essai de joindre par téléphone l'inspection du travail et je n'y arrive pas.

Que puis je faire d'autre car j'arrive a un extrême nerveusement

Merci pour vos conseils

véronique L.

Par **janus2fr**, le 13/11/2013 à 13:25

Bonjour,

Qui est votre employeur ?

Si ce n'est pas le fils, vous n'avez rien à voir avec lui et il faudrait demander officiellement à votre employeur (LRAR) de veiller à ce que cette personne ne vous importune plus...

Par **P.M.**, le 13/11/2013 à 14:51

Bonjour,

Il faudrait savoir si le fils a juridiquement notamment par une tutelle un pouvoir vous concernant...

Vous ne pouvez pas vous être mise en arrêt-maladie car c'est le médecin traitant qui le prescrit si votre état de santé le justifie...

Vous pourriez indiquer une bonne fois pour toutes par lettre recommandée adressée au fils que vous ne répondrez plus à ses courriers qui en étant répétés pourraient être considérés comme du harcèlement moral en raison de leur contenu et parce que vous n'avez aucun lien juridique avec lui jusqu'à preuve du contraire...

Par **veronique1963**, le **13/11/2013** à **16:39**

bonjour le fils n'a aucun droit sur moi mais vu qu'il prend soin de sa mère il exige d'avoir a faire a moi!

je lui es dis votre mère n'es ni sus tutelle ni sous curatelle et il ne veux rien savoir.

au fait je suis payée par eux et déclarée par la cesu.

j'ai dit au fils que ce courrier était le dernier car je transmettais mon dossier a l'inspection du travail mais le seul inconvénient est que je ne peux pas joindre l'inspection. Mais la je n'ai aucune nouvelle et il a embauché quelqu'un d'autre pour s'occuper de sa maman
QUE PUIS JE FAIRE JE NE COMPTE pas démissionner et lui ne veux pas me virer point mort et c'est épuisant.

Par **veronique1963**, le **13/11/2013** à **16:44**

J'ai oublié de signaler qu'il écrit pour sa mère et cette pauvre femme signe le courrier et j'ai demandé qui était mon interlocuteur vu que cette femme est incapable d'écrire un courrier ou de comprendre certaine chose

Par **P.M.**, le **13/11/2013** à **18:14**

Il n'y a pas beaucoup de solutions sauf de prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur, ce qui ne vous ouvrira vraisemblablement pas droit à indemnisation par Pôle Emploi car il faudra sur la base des éléments fournis que le Conseil de Prud'Hommes analyse cela comme ayant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse ou au contraire d'une démission sans respect du préavis...

Par **veronique1963**, le **13/11/2013** à **20:46**

Donc je vois que je me retrouve dans la panade et si dépose plainte contre cet homme prud'homme et commissariat pour harcèlement moral es ce que cela peut m'aider ?

merci de votre réponse
cordialement

Par **P.M.**, le **13/11/2013** à **22:34**

Il faudrait quand même à mon avis que vous ayez des éléments beaucoup plus probants pour déposer plainte et la procédure risque d'être fort longue...

Par **veronique1963**, le **14/11/2013** à **13:47**

merci de vos conseils